

République Française



28, rue Zuber - B.P.7
68170 RIXHEIM CEDEX

Tél. : 03 89 64 25 34
Fax : 03 89 44 04 07
www.rixheim.fr

POLICE MUNICIPALE
police.rixheim@rixheim.fr

ARRÊTÉ

Autorisation d'ouverture d'une Kermesse scolaire

Avenue Charles Zumstein

72/POL/2026

Le Maire de la Ville de RIXHEIM,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et suivants, L.2542-2, L.2542-8 et L.2542-10,
- Vu** l'article R.610-5° du Code Pénal,
- Vu** la demande formulée par Madame Adeline KOLB-BALDASSI LEJEUNE, Directrice de l'école maternelle de l'Île Napoléon en date du 09 mars 2026, tendant à obtenir l'autorisation d'organiser une kermesse scolaire le mardi 09 juin 2026 dans la cour et le pré de l'école maternelle de l'Île Napoléon sise au 2 Avenue Charles Zumstein à Rixheim,

Considérant que pour assurer la sécurité, la tranquillité et la salubrité publiques, et afin d'éviter tout trouble à l'ordre public, il y a lieu de réglementer la kermesse scolaire organisée par Madame Adeline KOLB-BALDASSI LEJEUNE.

ARRÊTÉ

Article 1er :

Madame Adeline KOLB-BALDASSI LEJEUNE, Directrice de l'école maternelle de l'Île Napoléon est autorisée à organiser une kermesse publique pour la saison 2025-2026, où sont conviés principalement les parents des élèves de l'école. La kermesse de l'école se tiendra dans la cour et le pré de l'école maternelle de l'Île Napoléon, 2 Avenue Charles Zumstein 68170 Rixheim, le mardi 09 juin 2026 de 13h20 à 16h00.

Article 2 :

Le nombre de personnes susceptibles d'être admises est libre, charge à Madame Adeline KOLB-BALDASSI LEJEUNE de mettre en place toutes les dispositions nécessaires afin de restreindre les troubles à l'ordre public.

Article 3 :

L'heure de la fermeture de la kermesse scolaire est impérativement fixée à 16 (seize) heures le mardi 09 juin 2026.

Article 4 :

En aucun cas la kermesse ne pourra se prolonger au-delà de l'heure ainsi fixée, sans permission spéciale de l'autorité municipale.

P.R

Article 5 :

En cas d'incident, la Directrice, Madame Adeline KOLB-BALDASSI LEJEUNE devra sans délai et par tout moyen avertir la Brigade de Gendarmerie de Rixheim (17) et/ou la Police Municipale de Rixheim (03 89 64 25 34).

Article 6 :

Le bénéficiaire de la présente autorisation sera attentif à la situation météorologique et en cas d'alerte, il s'engage à prendre toutes les dispositions de sécurité utiles et nécessaires.

Article 7 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies selon les lois en vigueur.

Article 8 :

Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rixheim,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Rixheim,
- Monsieur le Chef du Service de la Police Municipale de Rixheim,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Conseiller Municipal Délégué à la Sécurité,
- Madame la Directrice des Services Techniques, de l'Urbanisme et de l'Environnement (pour information et/ou exécution),
- Madame Adeline KOLB-BALDASSI LEJEUNE, Directrice de l'école maternelle de l'Ile Napoléon à Rixheim.

Fait à Rixheim le 10 mars 2026.

Pour Le Maire
Le Conseiller Municipal Délégué à la Sécurité



Patrick BOUTHERIN
Patrick BOUTHERIN